

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2246

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Albigny sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Aménagement des abords des deux gares - Demande de subvention à la région Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'accroissement de l'usage des transports en commun inscrit au plan des déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise, la communauté urbaine de Lyon a établi un projet d'amélioration de l'accès aux quatre gares du val de Saône : Saint Germain au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or.

L'opération vient accompagner le renforcement de l'offre ferroviaire de l'axe Lyon-Mâcon qui a fait l'objet d'une augmentation de + 35 % du nombre d'arrêts journaliers de trains qui est passée de quarante-six à soixante arrêts de trains par jour.

A moyen terme (2010) le schéma régional des transports prévoit l'arrêt de plus de quatre-vingt-dix trains journaliers à Saint Germain au Mont d'Or (+ 98 % par rapport à 1997). A l'échelle du projet de desserte périurbaine du bassin de vie lyonnais (2015) ce sont plus de cent vingt trains qui s'arrêteront à la gare de Saint Germain au Mont d'Or (+ 160 % par rapport à 1997).

La fréquentation des voyageurs de la gare de Saint Germain au Mont d'Or a augmenté de 10 % en trois ans pour atteindre aujourd'hui cinq cent quatre-vingt-cinq voyageurs sur la liaison Lyon-Saint Germain. L'enquête d'usage réalisée par la région Rhône-Alpes en 2002 indique que le mode d'accès à la gare se fait principalement par la voiture (47,5 %) et que le besoin théorique en stationnement s'élève aujourd'hui à deux cent soixante places.

La gare d'Albigny sur Saône-Neuville sur Saône, quant à elle, est une gare à rayonnement local mais avec un potentiel important ; sa localisation la destine aux habitants d'Albigny sur Saône mais surtout de Neuville sur Saône et des environs (Monts d'Or et rive gauche de la Saône). Sa fréquentation est relativement élevée atteignant en semaine cent trente voyageurs par jour, soit un flux de montée plus descente de deux cent soixante personnes par jour, elle est desservie par trente-neuf trains. La cour de la gare nécessite un réaménagement global de qualité, clair et lisible, augmentant la capacité de stationnement, réservant des cheminements piétonniers protégés et des conditions d'accueil pour les deux-roues, améliorant la correspondance avec les bus et donnant au site une meilleure image.

Le projet de la Communauté urbaine propose :

- des aménagements externes aux gares de Saint Germain au Mont d'Or et d'Albigny sur Saône : aménagements ponctuels de sécurité sur la voirie, itinéraires cyclables, arrêt de bus, jalonnement,
- un retraitement systématique des cours des gares : capacité de stationnement augmentée, parc de stationnement protégé pour les deux-roues, réorganisation des circulations, traitement paysager.

La gare de Saint Germain au Mont d'Or

L'aménagement permet la réalisation d'un total de cent vingt-trois places de stationnement contre quarante places actuellement.

a) - Aménagement de l'avenue du 2° Spahis

Le projet prévoit le réaménagement des accès permettant l'accès aux différents parcs de stationnement, la sécurisation des cheminements piétonniers ainsi que la création d'une piste cyclable.

b) - Aménagement du parc de stationnement de la rue Vincenot

Le projet prévoit la réalisation de cinquante-trois places de stationnement sur la partie nord de la rue Vincenot et la création de vingt-neuf places de stationnement sur la partie sud de la voie. La liaison de ce parc de stationnement jusqu'au bâtiment de la gare se fera par le biais d'une rampe permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

c) - Aménagement de la cour de la gare

L'aménagement proposé vise à améliorer les fonctions actuelles mais reste dans l'emprise actuelle limitée par les talus de la SNCF. Le projet permet la création de vingt places de stationnement, dont trois places pour personnes handicapées. Une zone de dépose-minute et d'attente pour les taxis est aussi programmée.

d) - Estimation financière

Par délibération en date du 3 mars 2003, le conseil de Communauté a approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme de 156 500 € permettant la réalisation des études de conception ainsi que les acquisitions foncières nécessaires aux aménagements.

Le montant des dépenses d'investissement pour la partie travaux est estimé à 1 680 000 € TTC, répartis comme suit :

- Communauté urbaine	1 590 000 € TTC,
- Commune	90 000 € TTC.

Ce montant ne comprend pas les travaux d'éclairage public qui sont en maîtrise d'ouvrage Sigerly.

La gare d'Albigny sur Saône

L'aménagement permet la réalisation d'un total de cent six places de stationnement.

a) - Aménagement des accès à la gare

Le projet prévoit la réalisation d'un tourne-à-gauche afin d'accéder à la cour des voyageurs. Des adaptations de réseaux (y compris eaux pluviales) ainsi qu'un renforcement de l'éclairage seront nécessaires.

b) - Aménagement de la cour de la gare

Le projet prévoit la réalisation de dix places de stationnement dans la cour de la gare (dont trois pour les personnes à mobilité réduite) et de quatre-vingt-seize places dans la cour de marchandises. Le reste de la cour de marchandises sera laissé en attente d'une éventuelle extension ultérieure du parc de stationnement. Une aire pour deux-roues sera réservée au sud du bâtiment voyageurs, visible et facilement accessible depuis la voie et disposant d'un accès direct vers les quais. L'éclairage public fera l'objet d'une reprise générale et d'une extension au parc de stationnement de la cour de marchandises de façon à assurer un sentiment de confort pour une fréquentation de nuit une grande partie de l'année.

c) - Estimation financière

Par délibération en date du 3 mars 2003, le conseil de Communauté a approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme de 194 000 € permettant la réalisation des études de conception ainsi que les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement.

Le montant des dépenses d'investissement pour la partie travaux est estimé à 880 000 € TTC, répartis comme suit :

- Communauté urbaine	815 000 € TTC,
- Commune	65 000 € TTC.

Ce montant ne comprend pas les travaux d'éclairage public qui sont en maîtrise d'ouvrage Sigerly.

La demande de subvention régionale

Ces opérations sont éligibles auprès de la région Rhône-Alpes dans le cadre des contrats d'aménagement de gare permettant de financer les aménagements projetés jusqu'à 50 % des dépenses hors taxes. La subvention est versée pour l'aménagement global de la gare, c'est-à-dire l'aménagement et l'éclairage public dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Sigerly. Une convention sera conclue à ce titre entre le Sigerly et la région Rhône Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 3 mars 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à solliciter auprès de la région Rhône-Alpes les subventions au maximum dans le cadre des contrats d'aménagement de gare pour les projets de requalification des gares de Saint Germain au Mont d'Or et d'Albigny sur Saône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,